

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique,
Citoyenneté et Guichet unique

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026



Mandature 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Caroline VABRE

Était excusé

Abdel-Kader GUERZA point 6

Pouvoirs

Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Philippe RIVE donne procuration à Christophe LE CICLE, Nadine CHOLIN donne procuration à Asma SHAHZAD, Véronique JULIE donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Nelson FONSECA donne procuration à Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ donne procuration à Halima TAIBI, Youssef LAMRINI donne procuration à Jean LESPINAS, Caroline SIMOES donne procuration à Mattis AIT-MOUHOUB à compter du dossier n°7.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Assemblées

1. Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les sénatoriales Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Bien, écoutez, on va commencer. Je ne sais pas si quelqu'un, au fond, une bonne volonté, pourrait fermer la porte, s'il vous plaît, l'un ou l'autre.

Voilà, merci beaucoup.

Bien. Écoutez, je suis ravi de vous accueillir à ce nouveau Conseil municipal. Avant de démarrer nos travaux, je voulais vous présenter et accueillir le nouveau directeur de cabinet du maire de Dreux, Augustin Rey, qui sera parmi nous très rapidement. Il est ici, derrière nous. Il peut même se lever pour qu'on vous le présente. Voilà, Augustin, qui nous rejoindra ces prochains jours. Merci, Augustin. Avant d'entamer notre Conseil municipal dans son ordre du jour, je voudrais, mesdames et messieurs, faire une déclaration.

Mes chers collègues, chères Drouaises, chers Drouais. Je souhaitais faire cette déclaration en séance publique devant le Conseil municipal, mais également m'adresser directement aux Drouais et aux Drouaises qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Dreux est notre ville, une ville que nous aimons, une ville que nous partageons. Ses rues, ses quartiers, ses parcs, ses équipements publics constituent notre patrimoine commun. Chaque jour, des milliers d'habitants y vivent, y travaillent, s'y déplacent et s'y retrouvent.

Pourtant, nous constatons trop souvent des comportements qui dégradent notre cadre de vie et nuisent au bien-être de tous. Des sacs poubelles sont abandonnés ou déposés en dehors des jours de collecte, des déchets jetés sur la voie publique, des encombrants laissés sans autorisation, des déjections canines non ramassées. Ces gestes peuvent paraître anodins à ceux qui les commettent. Ils ne le sont pas. Ils salissent notre ville, dégradent son image et génèrent des coûts importants pour la collectivité. La propreté n'est pas seulement l'affaire des services municipaux. C'est avant tout une question de respect de citoyenneté. Chacun d'entre nous a le devoir de prendre soin de l'espace public comme il prend soin de son propre logement. Une ville propre est le reflet de l'engagement de ses habitants.

À ces atteintes au cadre de vie, s'ajoutent malheureusement des actes de vandalisme qui touchent directement les équipements publics financés par les contribuables. Un abribus dégradé, mobilier urbain détérioré, jeux pour enfants cassés, équipements sportifs endommagés. Derrière chaque dégradation, ce sont des dépenses supplémentaires pour la collectivité et les services dont les habitants, et particulièrement les plus jeunes, sont privés. Lorsque des équipements destinés aux enfants sont détruits ou détériorés par des mineurs, la question de la responsabilité parentale ne peut être éludée. Par ailleurs, les enfants et les adolescents doivent comprendre que ce qui appartient à tous mérite autant de respect que ce qui leur appartient personnellement. Parfois, ces incivilités prennent une ampleur plus grave. Samedi dernier, à l'occasion de la finale de la Ligue des champions, des projectiles ont été lancés sur les forces de l'ordre et deux jeunes mineurs ont vidé des extincteurs dans l'espace public. Ces agissements sont inacceptables. Ils ne relèvent pas de la célébration sportive, mais d'un mépris des règles de vie collective. Ces faits ne font pas toujours la une de l'actualité, ne figurent pas nécessairement dans les statistiques de la grande délinquance. Pourtant, ils empoisonnent le quotidien des habitants, détériorent le vivre ensemble et coûtent chaque année des dizaines de milliers d'euros en nettoyage, réparation et intervention.

Nous refusons de nous résigner à cette situation. Notre action reposera sur trois principes :

- D'abord la fermeté, lutter plus efficacement contre les comportements inciviques.
- Ensuite, la responsabilisation. Les auteurs de dégradation devront répondre de leurs actes.
- Enfin, la prévention et l'engagement citoyen.

Nous poursuivrons des actions de sensibilisation dans les écoles et les quartiers afin de transmettre aux plus jeunes les valeurs de respect, de civisme et de responsabilité. Nous soutiendrons également les initiatives citoyennes en faveur de la propreté et de l'embellissement de notre ville.

La qualité de notre cadre de vie dépend de l'action de la municipalité, certes, mais elle dépend aussi de l'implication de chacun d'entre nous. Une ville propre, respectée et agréable à vivre ne se construit pas uniquement par des règlements ou des sanctions, elle se construit par une conscience collective et par le sens des responsabilités. Je suis convaincu que les Drouaises et les Drouais aspirent à une ville plus propre, plus respectueuse et plus sereine. Une ville où chacun fait sa part, où les règles s'appliquent à tous et où le bien commun est protégé. C'est l'engagement que la majorité de ce Conseil municipal prend aujourd'hui devant vous. Je vous remercie.

Très bien, pour cette déclaration, je passe, si vous voulez bien, aux réponses aux questions que mes collègues, aux différents Conseils municipaux, nous ont posées. Et je voulais vous apporter des réponses et nous entamerons ensuite l'adoption du procès-verbal et les questions à l'ordre du jour.

Première question, les différents groupes nous ont saisi à plusieurs reprises pour les locaux, pour l'opposition ou les minorités. Pour cela, mes chers collègues, je veux ce soir aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la manière dont nous allons travailler ensemble, toutes sensibilités confondues, au cours de ce mandat. Nous avons été élus par les Drouaises et les Drouais pour agir. Mais agir efficacement, cela ne signifie pas agir seul. Cela signifie assumer nos responsabilités tout en reconnaissant que la démocratie locale se construit dans le dialogue, jamais dans l'exclusion.

C'est pourquoi je veux adresser un message clair aux groupes d'opposition, les minorités plutôt, qui siègent dans cet hémicycle. Vous avez toute votre place dans ce Conseil. Votre rôle n'est pas décoratif, il est essentiel. Un mandat exercé dans le respect mutuel est un mandat plus fort, plus légitime, plus utile à nos concitoyens. Concrètement, nous prendrons des engagements fermes. L'accès à l'information sera facilité. Vous aurez des éléments nécessaires pour exercer votre mission de contrôle et de proposition dans de bonnes conditions. Le temps de parole de chaque groupe sera respecté. Ici, chaque voix compte. Nous veillerons à ce que des locaux dignes soient mis à votre disposition pour que vous puissiez travailler sereinement.

Ces derniers jours, j'ai d'ailleurs visité les locaux des groupes d'opposition existants. Ils ne sont pas acceptables. Je tiens à mettre à votre disposition des locaux à la hauteur de vos fonctions, proches du centre-ville, où vous pourrez recevoir et travailler sérieusement. Une proposition vous sera faite ces prochains jours. Ce n'est pas une faveur, mesdames et messieurs, c'est une exigence démocratique. Dreux mérite un Conseil municipal à la hauteur de ses habitants et je crois profondément que c'est ensemble, majorité et minorité, que nous serons à cette hauteur. Je vous remercie infiniment.

Les autres questions qui m'ont été posées au dernier Conseil municipal : Obtenir un tableau pour les différentes désignations des élus. C'est ce que nous vous avons envoyé et transmis par e-mail le 3 juin dernier, donc vous avez toutes ces informations.

Communiquer sur le reste à charge projet PNRU pour la ville. En effet, le projet NPNRU du quartier Bâtes, Tabellionne, mobilise plusieurs acteurs locaux et nous articulons ce projet. Nous avons prévu les APCP qui vont bien. Nous vous ferons un point régulier de l'avancement de ce programme.

Le reste à charge sur le pôle des Bâtes, la question nous a été posée. La mobilisation des équipes de construction va permettre d'ouvrir l'équipement dès la rentrée scolaire 2026-2027. Nous avons dû nous mobiliser pour aller chercher les subventions qui restent à encaisser, de telle sorte à nous permettre de poursuivre ces travaux sans faire appel à l'emprunt. Nous avons réussi et c'est ainsi que nous pourrions assurer, certainement il nous reste encore quelques éléments de réglage à faire, nous allons assurer la rentrée scolaire 2026-2027.

Vous nous avez demandé des explications sur les résultats en fonctionnement et en investissement. Ces explications vous seront données lors de la présentation de la délibération relative au compte financier unique que je vous proposerai le 25 juin. Je vous le proposerai avec André Homps.

Comment allez-vous stabiliser la masse salariale ? C'est la question qui nous a été posée. La stratégie sera posée dès que nous disposerons des résultats des audits financiers que nous avons engagés, qui sont en cours et ils seront livrables au mois de juillet et au mois d'août. Et nous pourrions ainsi, dès la rentrée, vous donner des éléments sur ce sujet.

L'état du personnel, c'est une annexe obligatoire de la maquette budgétaire. Vous nous avez demandé des informations sur les effectifs par service. Ils vous seront transmis systématiquement et annuellement dans le cadre de l'adoption du budget primitif.

Vous nous avez demandé... vous nous avez posé la question sur le recrutement d'un directeur des affaires culturelles. La réponse est très simple. Nous travaillons actuellement sur un organigramme qui correspondra au projet que nous mettrons en place. Et cet organigramme, on le verra, est-ce qu'il prévoit le recrutement d'un tel directeur ou pas.

Le contenu des dotations aux provisions. Vous nous avez demandé de vous faire la liste des contentieux. Je peux vous dire que pour la prochaine séance du Conseil municipal, le 25 juin, qui sera consacré au rapport d'observation définitive de la CRC concernant la gestion de la commune pour les exercices 2019 et suivants, il y aura une communication sur ce sujet, le 25 juin.

Quels seront les indicateurs pour évaluer l'amélioration du service public ? C'est une question qui nous a été posée également. Je peux vous dire que notre réflexion est en cours, elle n'a pas encore abouti, mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsque nous aurons finalisé cette réflexion.

Le coût de maintenance des bornes. La ville dispose de 30 bornes escamotables. C'est la question que vous nous posez sur la maintenance des bornes. 17 doivent être remplacées. D'ailleurs, une évaluation financière a été faite pour la reprise de ces 17 bornes, c'est plus d'un million d'euros. Les premières bornes remplacées l'ont été : rue Porte Chartraine, rue des Flandres, marché couvert et place Rotrou. Pour 2026, il est prévu les sites Place Métézeau et rue Saint-Pierre, d'où la délibération que vous avez adoptée le 30 avril, fixant les crédits de paiement 2026 à 206 000 €. En attendant la reprise de toutes ces bornes, bien entendu, nous procédons à des réparations, en 2024, 7 900 euros ont été consacrés à ces réparations, deux interventions, en 2025, 647 euros, un dépannage pour une borne et en 2027, 26, pardon. À date de ce jour, 4 664 interventions pour réparation.

Vous nous avez posé la question également sur la valorisation des aides aux associations. Cette valorisation est indiquée dans la maquette budgétaire des comptes financiers uniques que nous vous présenterons le 25 juin.

Le montant des aides versées par les autres entités pour les associations. Vous avez tout à fait raison. Les associations doivent préciser cette information dans le cadre des demandes de subventions, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous avons la volonté d'accompagner les associations pour que cette information soit mise à notre disposition afin de faire correspondre la subvention à ces montants perçus par ailleurs.

Vous nous avez posé la question sur l'association handball et sur le club, le nouveau club de l'USDV. J'ai rencontré avec le maire de Vernouillet, le président de ce club ainsi que les deux vice-présidents, avec lesquels nous nous sommes mis d'accord sur la clarté des financements, toutes sur les dimensions de performance sportive, mais aussi sur les dimensions liées à leur action en matière sociale. C'est des éléments d'information qu'ils doivent nous communiquer avant l'été, de telle sorte à entreprendre avec eux un travail de relation apaisée.

Convention d'objectifs avec les associations. En effet, nous devons progressivement mettre en place des conventions d'objectifs avec les associations, de telle sorte à ce que nous soyons au niveau de la municipalité assurés du service rendu et pour les associations elles-mêmes être assurées de financement de manière pluriannuelle.

Voilà, mesdames et messieurs, les réponses aux questions que vous nous avez posées.

Et dans cette volonté de vous donner des informations, j'ai oublié de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que Marie-Françoise le soit. Pas de problème ?

Une secrétaire, pardon.

Monsieur le maire : Nous passons à l'ordre du jour, si vous voulez bien.

Les pouvoirs, oui, tout à fait, absolument.

Qui donne les pouvoirs ? Non. Je n'ai pas les listes ? Non, mes dames, vous ne me donnez pas tout. Je le savais bien. Je le savais bien. Vous me donnez des pouvoirs, s'il vous plaît. Merci.

Les pouvoirs :

- Philippe Rive donne pouvoir à Christophe Le Ciché.
- Florence Archambaudière donne pouvoir à André Homps.
- Nadine Cholin donne pouvoir à Asma Shahzad.
- Véronique Julié donne pouvoir à Mathieu Tribouillois.
- Caroline, tout à l'heure, quand elle partira, donnera pouvoir à Mattis Aït-Mouhoub
- Nelson Fonseca donne pouvoir à Sabine Frétey.
- Hakan Yildiz, donne pouvoir à Halima Taïbi.
- Monsieur Youssef Lamrini donne pouvoir à Monsieur Lespinas.

Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Non, c'est enregistré.

Merci beaucoup, je peux passer au prochain point ? Bon, parfait.

Le prochain point à l'ordre du jour est la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales. Le Conseil municipal pour cette question a été convoqué par décret pour l'élection des délégués supplémentaires et suppléants. La loi, la réglementation

prévoit que les 39 conseillers municipaux seront les délégués de droit et le préfet nous a demandé de désigner une personnalité supplémentaire titulaire et dix personnalités complémentaires suppléantes au cas où il y aurait des absences.

Le scrutin pour la désignation de ses membres, c'est-à-dire 11, est un scrutin de liste à la proportionnelle, sans débat. S'il y avait un débat, ça pourrait faire l'objet d'une annulation. Et c'est à bulletin secret.

Y'a-t-il des listes ? Moi, je propose une liste de la majorité de 1 plus 10. Y a-t-il une seconde liste ?
Monsieur Billet ?

Pierre-Frédéric Billet : Monsieur le maire, pour bien comprendre, il s'agit aussi des gens en cas d'empêchement qui iraient voter à la place d'un délégué, c'est bien ça ?

Monsieur le maire : Oui, oui, absolument.

Pierre-Frédéric Billet : Donc on a donné deux noms à madame Abjean.

Monsieur le maire : Tout à fait, on va les afficher.

Pierre-Frédéric Billet : Vous les avez ? Parfait, merci.

Monsieur le maire : On les affiche, Madame Abjean ? Voilà.

Madame Guerin et Monsieur Leroux, Pas d'autres... Monsieur je vous en prie, allez-y, vous avez prévu de ne pas proposer de liste.

Valentino Gambuto : Oui, si vous le permettez, juste une explication et pas un débat.

Monsieur le maire : Bien sûr.

Valentino Gambuto : Comme c'est une histoire de pourcentage à la fin, il n'y aura absolument aucune raison que les autres, en présentant une liste, se retrouvent avec une personne de désignée. Donc pour ne pas alourdir le vote, je ne présente pas de liste.

Monsieur le maire : Merci, Monsieur Gombuto. Pour la liste, Monsieur Lamrini, vous ne présentez pas de liste ?

Donc, nous avons ces deux listes. Le scrutin est donc à bulletin secret et nous devons, dès à présent, déterminer la composition du bureau qui serait... C'est les deux plus âgés, les deux plus jeunes.

Monsieur Poisson.

Voilà, tous les deux, les plus anciens et puis les plus jeunes.

Le suivant donc puisque moi je serai à d'autres tâches, Monsieur Duquesnoy, vous serez le second.

Monsieur le maire : Madame Dalençon et Mattis les deux plus jeunes, donc tout à l'heure, vous serez appelés à dépouiller les votes.

Donc on procède au vote ?

Alors, pour... Sur la feuille qui vous a été délivrée, vous inscrivez soit majorité, soit opposition, puisqu'il y a deux listes. Voilà, ou si vous voulez mettre les noms, mais le plus simple pour nous, puisqu'on est plus nombreux, Monsieur, nous nous mettrons en majorité.

Allez, j'appelle Caroline Bray, commence.

Où est-ce qu'elle est, Caroline ? Elle est là, Caroline.

Jacques Alim.

Fatiha Messaoudi, Mounir Chakkar, Martine Pitou, André Homps, Moi-même, Madame Scavennec, Monsieur Le Ciclé, Florence Archambaudière, elle est passée, Philippe Rive, c'est fait. Sabine Frétey, Mathieu Tribouillois.

Oui, les deux, oui.

Oui, voilà.

Monsieur Covet, Caroline Simoes, Christophe Le Dorven, Sophie Willemin, Ratko Klisura, Halima Taïbi, Asma Shahzad, Nelson, c'est fait. Hakan Yildiz, C'est fait. Mattis Aït-Mouhoub, Fouzia Kamal.

C'est de l'autre côté, madame.

Slimane Mordi, Arnaud Dautrey, Véronique Julié, c'est fait. Nadine Cholin, c'est fait. Talal Abdul-Kader, à qui il a donné, à monsieur... D'accord. Il a donné... Non, pas de procuration, tout à fait.

Esra Atzak, Jean-Michel Poisson, Marie Dalençon, Éric Duquesnoy, Caroline Vabre, Monsieur Billet, Pierre-Frédéric Billet, Valentino Gambuto, Jean Lespinas, Yasemin Albayrak, Youssef Lamrini.

Voilà, nous allons pouvoir découvrir les votes.

Donc j'invite les deux personnes plus anciennes et les deux personnes plus jeunes à venir nous aider à dépouiller. Vous allez, mesdames de l'administration, vous allez aider ces messieurs-dames, s'il vous plaît.

Qui renverse ? Ah, Monsieur Poisson.

Marie Dalençon : 37 enveloppes. Vous m'entendez ? c'est bon.

Vous m'entendez ou pas ? 37 enveloppes.

Opposition, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, blanc, opposition, majorité, majorité, majorité, opposition, opposition, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, majorité, blanc, opposition, majorité.

Il y avait rien dedans ?

Majorité, majorité, majorité, majorité, blanc, blanc, majorité.

Il n'y a plus rien ? d'accord.

C'est clos.

Monsieur le maire : Je vous remercie, mesdames et messieurs. Très bien, je vous donne les résultats. Nous avons donc... Pour la majorité, vous m'avez dit combien ? 28 voix, liste d'opposition 5, 4 blancs. Ça nous donne donc 10 élus pour la majorité et 1 pour l'opposition. Les 10 élus de la majorité seront donc pour le poste... Pour le poste pour la majorité de délégués titulaires :

- Madame Vidjanagni Lily et les 9 autres places seront donc Elhadj Ka, Roseline Haie, Philippe Barbier, Véronique Houplain, Francis Pelletier, Murielle Larose, François Lemonne, Claire Rey-Jaguin, Pascal Rossion et pour l'opposition, ce sera donc Lydie Guérin.

Voilà. Nous enverrons dès ce soir les résultats à monsieur le Préfet, puisque c'est ce qu'il nous demande. Merci, mesdames les scrutateurs et messieurs.

28 votes pour la liste de la majorité municipale, 5 votes pour la liste de l'opposition municipale, 4 votes blancs.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons au point numéro 2, c'est l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Y a-t-il des remarques ? Des oppositions pour adopter ce procès-verbal.

Des abstentions ? Je vous remercie.

Prend acte

3. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - représentation de la ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons au point numéro 3, la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT, pour la représentation de la ville de Dreux.

La CLECT, Commission locale d'évaluation des charges transférées, son rôle est d'évaluer les charges financières liées au transfert de compétences entre les communes et la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, afin de garantir une répartition équitable des ressources via l'attribution de compensations.

Le Conseil communautaire, par sa délibération du 27 avril 2026, a décidé de créer pour la durée du mandat la commission locale d'évaluation et a décidé de demander à chaque commune de désigner un membre titulaire et un suppléant. Pour ce qui est de Dreux, je propose au Conseil municipal que notre titulaire soit André Homps et le suppléant Philippe Rive, compte tenu pour l'un et pour l'autre des attributions et des délégations qu'ils ont au sein de notre Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Abstentions ? Merci beaucoup, mesdames et messieurs.

à l'unanimité, moins 9 abstentions (Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

4. Commission d'attribution de subventions - campagne de ravalement de façades -représentation de la Ville de Dreux

Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Nous passons au point numéro 4, c'est la commission d'attribution des subventions pour la campagne de ravalement de façade et de désigner les représentants de la ville de Dreux.

Comme habituellement, dans le cadre de l'article 132.1, 132.5 du Code de la construction de l'habitation, il est de constitué une commission qui précise pour le ravalement dans nos rues.

Dans cette perspective, la ville a lancé une campagne de ravalement des façades auprès des propriétaires privés, bailleurs ou occupants, en contrepartie de l'injonction qui leur est faite de ravalier leurs immeubles. Des subventions peuvent leur être accordées. Et nous devons donc constituer une commission qui, je vous propose, serait composée de cinq membres de la majorité et d'un membre de l'opposition.

Nous n'avons eu de proposition pour l'opposition que de la liste de Monsieur Billet. Nous avons une proposition qui serait Jean-Michel Poisson. Et pour ce qui est de la majorité, nous vous proposons la première adjointe, Marie-Françoise Scavennec, Philippe Rive, Christophe Le Ciché, Nelson Fonseca et Martine Pitou. Chacun en leur qualité et en leur délégation qui correspond justement à cette commission.

Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Des oppositions ? abstentions ?

Je vous remercie beaucoup.

à l'unanimité, moins 4 abstentions (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO).

5. Convention d'élimination des déchets assimilés – marchés de Dreux

Ratko KLISURA

Monsieur le maire : Nous passons au point 5, c'est la convention d'élimination des déchets assimilés sur les marchés de Dreux. Je donne la parole à Ratko pour nous rapporter cette délibération.

Ratko Klisura : Bonsoir à toutes et à tous. La ville de Dreux dispose de plusieurs marchés sur son territoire, comme vous le savez. Le marché couvert en centre-ville, le marché du plein air du centre-ville aussi, le marché en plein air, la place du 8 mai 1945, dite place Le Moulec, tous les mercredis, et le marché en plein air de la place Verdun tous les dimanches. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces marchés et la gestion des déchets produits à cette occasion, il est nécessaire de travailler en transversalité avec les services de l'agglomération du pays de Dreux.

Afin de vous éviter toute la lecture dont vous avez pris connaissance quand on a préparé les conseils, tout simplement il s'agit de mettre un compacteur permanent et éviter ainsi les rotations.

Donc du coup, ça nous fait diminuer les charges. Avant d'avoir toutes les questions, l'allocation auparavant, on avait une tarification à 3 160 euros par mois. Et la nouvelle tarification passerait à 1 196.

Vu l'avis de la commission d'aménagement, cadre de vie, environnement, habitat, hébergement, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition de caissons pour les marchés de la ville de Dreux, autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Monsieur le maire : Merci, Ratko, de cette présentation.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Gambuto

Valentino Gambuto : Oui, monsieur le maire, chers collègues. Bon, comme on a vu en commission, et en effet, on ne peut qu'approuver le fait d'être en quête d'économie, et l'économie est intéressante et si je partage cet avis, je voudrais quand même rappeler ou prendre en considération que ça pose quand même certains problèmes. Il y en a deux qui me semblent très importants.

Le premier, c'est tout simplement le problème d'esthétique, parce qu'à partir du moment où vous avez un conteneur en permanence, en plein milieu des places, c'est pas très joli, donc il faudrait pallier le problème en imaginant un investissement sur un cache conteneur. Ça fait vraiment très moche. Je pense, pas plus particulièrement, mais je pense aussi à celui en centre-ville qui est juste en dessous de la chapelle royale. Au niveau de l'esthétique, ça laisse à désirer.

Le deuxième, qui est un problème qui me semble plus important, qu'on a évoqué en commission, est le problème des odeurs. C'est-à-dire que quand vous avez un conteneur qui reste en permanence, surtout quand il fait chaud, ça macère et ça donne des odeurs qui sont vraiment insupportables. Et plus particulièrement, je sais que vous cherchez une solution, mais il faudrait interdire le fait de permettre aux poissonniers... Je vais encore à me faire des amis, mais de permettre aux poissonniers de mettre leur glace dedans, parce que vous avez un liquide, une espèce de jus de poisson qui s'étale en permanence, et c'est insupportable, tant pour les riverains que pour les gens qui passent, donc ça ne donne pas une bonne image, et c'est vraiment insupportable. Donc ces conteneurs pourquoi pas, qu'ils restent, mais qu'ils soient mieux cachés, et puis qu'ils règlent le problème des odeurs, sinon cette économie, même si elle est justifiée, elle pose un certain nombre de problèmes.

Et puisqu'on parle du ramassage, mais Monsieur le maire, vous en avez parlé en début de séance, et je vous en remercie, de voir au niveau des commerçants, alors est-ce que c'est un problème de date et qui ne correspond pas entre le ramassage et les fermetures des commerces, mais c'est vrai qu'on voit des journées entières avec des paquets de cartons qui sont en plein milieu des rues, que ce soit les rues piétonnes ou d'autres, et là encore, et pour le plaisir, et pour l'esthétique, et pour l'attractivité de la ville, ce n'est pas terrible. Donc voilà, au niveau du commerce, des ramassages pour les commerçants.

Monsieur le maire : Merci de vos précisions.

Bien entendu, l'objectif n'est pas de laisser ces conteneurs pleins du lundi au dimanche. Ils seront régulièrement vidés.

C'est bien ça, Ratko ?

Ratko Klisura : Tout à fait. Il y a toujours une forme de roulement. Il y a un compacteur qui va compacter, justement, tous ces déchets. C'est ça qui permet cette économie.

Pour revenir sur les propos de Monsieur Gambuto, sur ce qui s'agit des odeurs, oui, en effet, il y a certains commerçants qui n'ont pas forcément joué le jeu et en fin de compte, c'est toutes ces formes de glace qui fondent et qui font que ces odeurs elles sortent parce que le compacteur permet quand même une certaine immobilisation des odeurs. On ne sent rien, normalement.

Et un travail a été fait par nos services, justement, pour les sensibiliser, en première instance, de ne plus jeter. Par contre, si en effet, s'ils continuent, on ne sera pas que des amis, on sera obligé d'être un peu plus ferme.

Monsieur le maire : C'est tout le sens de ma déclaration préalable, en préambule.

Je vous remercie.

Y a-t-il des... Oui, vous souhaitez prendre la parole ?

Pierre-Frédéric Billet : Oui, merci, Monsieur le maire.

Je partage ce qu'a dit monsieur Gambuto dans les grandes lignes. Nous, on va s'abstenir, on ne va pas voter contre. Simplement, ce qu'on propose, si vous souhaitez, qu'on fasse un bilan à six mois, voire à un an, parce que la saisonnalité est aussi importante, quand il fait très chaud, etc., voir si le bilan à la fois esthétique et en termes olfactifs est correct pour la bonne propreté.

Monsieur le maire : Bien sûr, toute évaluation de votre part est la bienvenue chez nous. Nous le ferons bien entendu.

Qui voterait contre ? Des abstentions ?

Merci.

à l'unanimité, moins 9 abstentions (Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Finances

Monsieur GUERZA quitte la salle étant Président directeur général de la SPL.

6. Convention d'apport en comptes courants d'associés au profit de la SPL André HOMPS

Monsieur le maire : Nous passons au point suivant, c'est la convention d'apport en compte courant d'associés au profit de la SPL. Étant président, directeur général de la SPL, je vais vous quitter quelques instants et je laisse Madame la première adjointe présider. Surtout, rappelez-moi dès que vous avez fini, je suis juste à côté.

André Homps : Quelques éléments de contexte donc sur cette délibération, sur cette convention d'apport en compte courant d'associés. En mars 2020, la SPL a acquis un foncier qui est situé au 13 rue d'Orfeuil. Vous savez, c'est l'îlot enfin l'îlot qui correspond au parking Latour. Pour l'acquérir, elle a fait un emprunt auprès d'un établissement financier, la Caisse d'épargne en l'occurrence. Elle a fait un emprunt de type in fine, c'est-à-dire un emprunt que vous remboursez à terme lorsque l'échéance survient.

Ensuite, la ville a conclu une convention d'aménagement de cet îlot avec la SPL. Et ensuite, la SPL a fait son travail, c'est-à-dire qu'elle est allée chercher des projets d'aménagement pour cet îlot. Il y en a eu trois, je crois, qui n'ont pas abouti avec deux promoteurs privés, et un bailleur social, la Roseraie, si les souvenirs que j'en ai sont bons.

Le temps a couru, donc l'échéance a couru, et en novembre 2025, le moment est venu de rembourser cet emprunt. Donc l'établissement financier, bien évidemment, a sollicité la SPL, a sollicité, je pense, indirectement la ville également de toute façon, Monsieur Poisson, président-directeur général de la SPL, est également premier adjoint et adjoint à l'urbanisme, donc on imagine que l'information a circulé sans difficulté. Et donc la Caisse d'épargne a demandé le remboursement de son emprunt puisqu'il est arrivé à échéance.

Pour ça, il y avait la possibilité de le faire directement à partir des fonds disponibles de la SPL, mais la SPL à l'époque, en tout cas, a déclaré qu'elle n'avait pas suffisamment de fonds disponibles pour le faire. Et donc, notre possibilité, c'est de demander à la ville d'abonder, demander cette somme et de faire un apport en trésorerie pour que la SPL puisse faire ce remboursement. Ça pouvait prendre la forme d'un compte courant d'associés. Il aurait pu aussi y avoir d'autres scénarios, mais en tout cas, c'était le scénario le plus simple, on va dire.

Ça supposait, ce scénario, qu'on mobilise à la fois le Conseil d'administration de la SPL, parce qu'il fallait une décision du Conseil d'administration, et également une délibération du Conseil municipal. Il fallait que l'un précède l'autre pour que les choses puissent se faire et qu'ensuite la ville puisse établir un compte courant, une convention de compte courant d'associés, abonder la SPL et que la SPL, finalement, puisse rembourser son emprunt.

L'autre possibilité, c'était de ne rien faire, de laisser courir, et auquel cas, la Ville s'étant portée garante, étant caution de cet emprunt, la ville, si le remboursement n'avait pas lieu, si les choses ne se faisaient pas, la ville était caution et la ville devait rembourser, purement et simplement, la Caisse d'épargne.

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, que nous ignorons, ce remboursement n'a pas eu lieu dans les délais. Il n'y a pas eu en novembre, il y a eu un Conseil municipal en décembre, il y en a eu un en février. Donc les choses auraient pu être faites entre le Conseil d'administration de la SPL et l'organe délibérant, c'est-à-dire le Conseil municipal. Et donc cette convention de compte courant associé aurait pu être mise en place. Mais ça n'a pas eu lieu, et sans aucune intention polémique, je ne sais pas pourquoi. En tout cas, ça n'a pas eu lieu. Du coup, les élections municipales sont arrivées, et lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons été sollicités par la Caisse d'épargne qui nous a dit : « Écoutez, voilà, vous avez un emprunt important. Vous êtes caution à hauteur de 400 000 euros sur un emprunt de 500 000 euros. On est arrivé à l'échéance. Normalement, le dossier devrait passer au contentieux. Et donc, soit vous le remboursez d'une façon ou d'une autre rapidement, soit nous appelons la caution, c'est-à-dire nous vous appelons en garantie et vous devrez verser cette somme directement auprès de la Caisse d'épargne. Avec toutes les conséquences que ça a, c'est-à-dire, par définition, quand on passe au contentieux d'un établissement financier, on est crédité de mauvaises notes, si j'ose dire, plus exactement. On a une indication, une note qui est dégradée, et par capillarité, ça peut avoir des conséquences sur les autres satellites de la ville. »

Voilà, donc à ce moment-là, nous avons reçu l'établissement financier avec monsieur le maire. Nous l'avons rassuré sur notre volonté et notre capacité à faire ce remboursement. Et nous avons mis en place cette convention d'apport en compte courant d'associé, c'est-à-dire qu'il y a eu une délibération préalable du Conseil d'administration de la SPL, au moment de la passation de pouvoir entre monsieur Jean-Michel Poisson, ex-président, et monsieur Abdel-Kader, nouveau président. Et il y a eu, après, une délibération, qui arrive maintenant devant le Conseil municipal.

L'ensemble nous permet de verser les fonds à la SPL et donc de pouvoir, in fine, rembourser la Caisse d'épargne.

Voilà le schéma.

La convention est tout à fait ordinaire. C'est une convention de compte courant d'associés. Il n'y a rien de particulier là-dessus, elle est conclue pour une durée limitée. Les conditions de son montant sont réunies. En l'occurrence, il n'y a rien de particulier.

Il n'y a pas d'interdiction liée à des capitaux propres qui seraient inférieurs à 50 % du capital social de la SPL. Par ailleurs, c'est inférieur à 5 % du budget de fonctionnement de la ville, donc il n'y a pas de difficulté pour faire cette convention.

Donc, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention... Enfin, je ne sais pas si le débat on le fait maintenant ou je fais d'abord la demande.

Je ne sais pas.

Maintenant, le débat ou la demande ? Le débat.

Alors, avant de passer à l'approbation, je suis désolé, avant de passer à l'approbation, si vous avez des questions sur le sujet ou des remarques à faire, je vous en prie. Valentino.

Valentino Gambuto : Je ne pensais pas que j'allais être le premier, mais volontiers. Oui, donc pour résumer, ce que vous nous demandez, c'est de voter un prêt qui passe par le biais d'un compte courant pour payer les 400 000 euros on va dire du projet Latour. Alors, par ailleurs, sur les derniers Conseils, vous nous aviez expliqué qu'on avait un problème de trésorerie et que le problème de trésorerie venait essentiellement du fait que on avait payé un certain montant d'investissement au lieu de passer par l'emprunt, on était passé par notre trésorerie. Ce qui faisait que notre compte, nos finances étaient au plus bas et on se retrouvait avec un fonds de roulement devenu trop faible et même inquiétant, tant il était faible.

Là, ce que vous nous demandez, parce que là, assez logiquement, moi je considère qu'on serait dans une attitude qui sera inverse. Alors que là, si je résume, vous nous demandez, avec la trésorerie de la ville, de payer un investissement qui est sur le parking Latour. Alors je ne comprends pas pourquoi, tout d'abord, on ne passe pas par un emprunt, et très logiquement aussi, pourquoi ce n'est pas la SPL qui passerait un nouvel emprunt, tout simplement, qui aurait un coût pour la SPL, pour cette opération, pour in fine, pour reprendre votre expression, se retrouver avec une opération complètement portée par la SPL, qui est une émanation de la ville, je le sais bien, mais avec un compte qui est complètement à part, mais sans toucher à notre trésorerie, qui semble-t-il, est faible. S'il y a emprunt à faire, à la SPL de le faire, et quand bien même ce ne serait pas à la SPL, mais passons par un emprunt et non pas par un financement. Parce que si vous m'aviez dit "le temps de formaliser un emprunt", je vous aurais dit "pourquoi pas", mais là on parle de 2 ans et éventuellement reductibles. Donc on est parti sur une opération qui serait sur la durée. Donc là, je ne comprends pas.

Après, puisqu'on parle du projet Latour, de dire qu'on a été un certain nombre, et certains qui sont dans la majorité aujourd'hui, dont vous faites partie, à dire qu'il ne fallait pas que les projets soient portés par la SPL. J'espère que sur ce projet La tour, il sera réfléchi, débattu avec les Drouais et avec l'opposition, et pas au sein de la SPL, qui, je le rappelle, n'a pas de membre de l'opposition en son sein.

Pour finir, je note, et ça a été confirmé par votre déclaration, le fait que le maire, donc est président, ce qui est logique, de la SPL, mais qu'il est aussi directeur général. Nous nous sommes opposés un certain nombre de fois au fait qu'un élu, en l'occurrence Monsieur Poisson, devienne en même temps directeur alors qu'il était adjoint. On se retrouve dans une situation qui est similaire. Donc, ce que j'aurais aimé savoir, c'est dommage parce que monsieur Guerza n'est pas là, mais je vous pose la question c'est, ce que j'aurais voulu savoir c'est : est-ce que c'est juste le temps de recruter quelqu'un et puis de savoir qu'est-ce que vous nous donnez comme temps ?

Et puis aussi une question qui est évidente et qui est importante, sans paraître mesquin, c'est : est-ce que le directeur général, donc le maire de Dreux, a une indemnité dans le cadre de cette fonction de directeur général ?

Puisqu'on avait aussi mis ça en cause lorsque c'était Monsieur Poisson qui était directeur général, et on trouvait que le cumul n'était pas acceptable. Je crois que vous partagez cet avis, donc c'est intéressant que j'entende vos réponses.

André Homps : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pierre-Frédéric Billet : Je me permets de dire un petit mot en commentaire de ce qui vient d'être dit. Oui, donc c'est bien 80 % du montant. Alors c'est du in-house, c'est-à-dire qu'en fait, ce n'est pas un prêt, une collectivité n'a pas le droit de faire de prêt.

C'est une avance de trésorerie, compte associé, ça, ça peut se faire. On l'a déjà fait, d'ailleurs, à l'époque, on l'avait fait, rappelez-vous, pour le rachat du site Delisle. Donc ce n'est pas la première fois, on avait mis 1 million d'euros à l'époque pour acheter le site Delisle, pour le démolir, pour désamianter et le dépolluer. Donc ça se fait, c'est des SPL, c'est du in-house, donc c'est assimilé à un service public, première chose.

Deuxième chose, ce n'est pas 400 000 euros de prêt, donc c'est une avance de trésorerie, un compte d'associé. Et c'est surtout qu'en face, il y a un foncier qui a une certaine valeur. C'est pas 400 000 euros dans le vide qui part par les fenêtres, pas du tout.

Il s'avère, alors je ne vais pas revenir, monsieur Homps m'excusera, on pourra en parler après s'il le souhaite, sur les circonstances de ce dossier qui a eu beaucoup d'intérêt pour des promoteurs privés et pour la Roseraie, c'est vrai. Et la Roseraie avait commencé à travailler à l'époque sur ce dossier, mais le changement de direction générale, enfin le départ à la retraite de l'ancien directeur général, le rapprochement avec d'autres structures a fait que ce dossier n'était plus prioritaire pour eux, et on s'est retrouvé un peu le bec dans l'eau.

Quoi qu'il en soit, ce dossier est intéressant parce que c'est en cœur du centre-ville. Nous, on avait plutôt axé ça sur des logements plutôt accessibles financièrement, soit en location, soit en achat, pour des personnes âgées, des Drouais qui cherchent un...

André Homps : Quelle est la question ? Monsieur Billet.

Pierre-Frédéric Billet : Non, je rectifie la réalité des choses, si vous permettez.

Voilà, donc après, sur la trésorerie, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà répété, parce que le Conseil régional fait exactement la même chose que beaucoup de collectivités. En tout cas, voilà, c'est ça le dossier, ce n'est pas dramatique. La ville est là pour effectivement accompagner la SPL, qui est sa structure propre. Et donc, il n'y a pas de choses dramatiques.

André Homps : Est-ce qu'il y a d'autres questions après ce commentaire ? Non ? Alors, Monsieur Gambuto, concernant la trésorerie, comme vous le savez, lorsque nous sommes arrivés, effectivement, le fonds de roulement de la ville était complètement épuisé et la trésorerie était négative, précisément à moins 1,2 million à la fin du mois de février 2026. Donc la première chose que nous avons faite, et nous l'avons dit en toute transparence, nous avons ouvert une ligne trésorerie de 10 millions d'euros, de façon à pouvoir retrouver un peu d'oxygène, et en prévision, évidemment, des dépenses courantes de tous les jours.

Donc nous avons, du coup, tout à fait la trésorerie pour pouvoir financer cet apport en compte courant, le cas échéant.

Concernant la solution qui a été retenue, c'est une question de délai, en fait. C'est que lorsqu'on a été sollicité par l'établissement financier, c'était vraiment sous le coup de l'urgence. L'établissement financier nous a dit, mais enfin, et c'est tout le cœur du sujet « Pourquoi vous n'avez pas réagi ? » bah on n'était pas là. « Pourquoi vous n'avez pas réagi ? L'échéance arrivait à fin novembre, on vous a sollicité plusieurs fois, vous auriez dû faire quelque chose, nous proposer une solution. »

Là, aujourd'hui, maintenant, on est vraiment à l'extrême limite du contentieux, ça va normalement passer en contentieux, d'ailleurs. L'établissement financier en question est venu avec son responsable et la personne en charge du contentieux. Et ce n'était pas spécialement avenant au départ, si j'ose dire. Et donc on n'avait pas le choix, pas d'autre choix que d'aller vite. La solution pour aller vite, c'était de faire ça. C'était de faire cette convention de compte courant d'associé, de convaincre l'établissement financier de nous donner au moins, de nous laisser au moins le temps de le faire, de les convaincre de notre bonne volonté, et puis ensuite de mettre en place le dispositif.

Concernant la gouvernance de la SPL, monsieur Abdel-Kader Guerza, donc nouveau maire de Dreux, président-directeur général de la SPL, pour l'instant, il n'a pas été pris de décision particulière concernant la gouvernance, c'est en réflexion, en étude. En tout cas, il a été clairement annoncé lors du Conseil d'administration d'installation que monsieur Guerza ne percevrait pas d'indemnité à ce titre-là. Et quant à la gouvernance opérationnelle, exécutive, on va dire, de l'entité, c'est en réflexion pour voir comment on fera et dans quel cadre on fera unité ou dissociation des fonctions. Voilà.

Concernant le foncier, c'est-à-dire le projet, monsieur Fonseca n'étant pas là, je vous en parle très simplement et bien, on réfléchit, on réfléchit à ce qu'on pourrait faire avec cet îlot, on n'a pas aujourd'hui d'a priori, on étudie plusieurs solutions, et on va écouter plusieurs projets, puis on verra, dès qu'on aura quelque chose d'un peu crédible, d'un peu convaincant, on va dire, d'un peu solide, évidemment on le présentera au Conseil municipal, et évidemment on discutera, on n'a pas l'intention de faire ça de façon opaque et secrète.

Encore une fois, la vraie question dans ce dossier, c'est : pourquoi rien n'a été fait ? Pourquoi rien n'a été fait alors qu'il y avait deux Conseils municipaux, il y avait la possibilité de le faire ? Il n'y avait aucune raison de laisser traîner ce dossier, de ne pas réagir, il n'y avait aucune raison d'enjamber l'élection municipale et de laisser la patate chaude, permettez-moi l'expression, à l'équipe suivante. Nous, on est arrivés, on a reçu ce coup de fil, et on a réagi au plus vite et de la façon la plus efficace possible.

Marie-Françoise Scavennec : Alors, bonsoir, chers collègues, mesdames et messieurs. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention d'avance en compte courant d'associés au profit de la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction pour un montant de 400 000 €, pour une durée de 24 mois, prorogeable une fois pour la même durée annexée à la présente ;
- Approuver le versement d'une avance remboursable sous forme d'apport en compte d'associés à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction pour un montant de 400 000 € ;
- Autoriser Madame Marie-Françoise SCAVENNEC, première adjointe au Maire à signer ladite convention et toute pièce afférente à cette affaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

à la majorité, 4 voix contre (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

Monsieur GUERZA rejoint la salle.

Monsieur le maire : Je confirme que la solution de « Président directeur général » occupée par le Maire est provisoire, dans l'attente d'une autre organisation. Je ne percevrai aucune indemnité sur ces fonctions que j'ai prises en attendant que nous réglions la problématique de la gouvernance.

7. Modification des périmètres scolaires

Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le maire : Merci, cher collègue d'avoir pris la suite. Je vous confirme simplement que la solution, bien entendu, président-directeur général du maire de cette SPL, n'est que provisoire, nous reviendrons vers vous pour vous présenter une solution plus pérenne. Et comme je m'en étais engagé au Conseil municipal, comme lors du conseil d'administration de la SPL, le maire ne percevra pas une seule indemnité sur ces fonctions que j'ai pris pour attendre que nous réglions la problématique de la gouvernance.

Voilà, merci André, merci, merci Marie-Françoise.

Nous passons à toute une série de délibérations extrêmement importantes sur la vie scolaire et la prise en charge de nos enfants dans les différentes écoles de Dreux, et je cède la parole à Marie-Françoise Scavennec, qui rapporte les délibérations qui vont suivre.

Marie-Françoise, à toi.

Marie-Françoise Scavennec : Bien, nous vous présentons la modification des périmètres scolaires. Cette délibération vise à actualiser les périmètres scolaires afin de tenir compte des évolutions urbaines et des nouvelles dénominations de voiries. Il est vraiment proposé d'intégrer l'impasse Marie Curie dans le secteur des écoles maternelles, Semmelweis élémentaire, Prévert-Beullac. Alors, il est question de l'école Léonard de Vinci, puisqu'elle va se nommer ainsi.

Et je vous... Non, c'est toi qui demandes.

Monsieur le maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette proposition de délibération de madame Scavennec ? Oui, monsieur Gambuto, je vous en prie.

Je n'ai pas mis le micro.

Oui, monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Oui, juste une petite remarque, assez évidemment, assez logiquement, je vais voter pour, mais juste vous dire pour une meilleure appréciation, puisqu'on revoit régulièrement les périmètres, deux remarques.

La première, c'est si on pouvait avoir prochainement l'étude, vous avez certainement dans vos tiroirs une étude sur l'évolution démographique de la ville de Dreux, et plus particulièrement quartier par quartier, puisque par exemple les Bâtes, on voit qu'avec les constructions nouvelles, les modifications aux constructions, mais aussi avec les Fenots, etc., ça change la population et peut-être que ça nous servira aussi à réfléchir sur l'implantation, le développement des écoles sur toute la ville.

Juste quand même rappeler qu'au-delà des périmètres, ce qui est important aussi pour considérer l'évolution des écoles, c'est la gestion des dérogations pour les enfants et l'appréciation de ces dérogations, puisque quand elles sont nombreuses, ça peut déstabiliser quand même des écoles, des équipes pédagogiques, qui, quelquefois, arrive au dernier moment, qui voient des changements, et peut-être aussi que ça a un impact sur la mixité que l'on souhaite dans chaque école.

Donc, d'être assez vigilant sur les dérogations, c'est aussi important que la définition du périmètre, et puis quelquefois, ça peut avoir une incidence sur la fermeture de classes.

Et à ce sujet, monsieur le maire, si vous pouviez nous indiquer, puisqu'on a vu l'annonce d'éventuelles fermetures de classes Saint-Martin, Jean-Zay, savoir ce que la ville peut faire, ou peut-être a déjà fait, et où nous en sommes sur ce sujet. Qui touche la même délibération, je crois.

Monsieur le maire : Marie-Françoise, je t'en prie.

Marie-Françoise Scavennec : Oui, sur ce sujet, il est évident que nous réfléchissons à tous ces domaines. Quant aux dérogations, nous travaillons aussi avec l'Éducation nationale, bien sûr et nous nous sommes rapprochés pour tout ce qui concerne les fermetures de classes et nous échangeons avec l'inspection académique et nous travaillons en partenariat avec les différents partenaires qui sont dans ce domaine.

Monsieur le maire : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Nous passons au vote.

Non, monsieur, je suis désolé.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie infiniment pour nos enfants.

Unanimité

8. Convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière de la prise en charge par la ville de Dreux de certains abonnements « -22 ans + 60 ans /365 jours »

Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le Maire : La délibération numéro 8, convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière prise en charge par la ville de Dreux de certains abonnements moins 22 ans, plus de 60 ans.

Marie-Françoise Scavennec : Donc cette délibération concerne le renouvellement de la convention avec Keolis relative à la gestion des cartes de transport moins de 22 ans et plus de 60 ans. Elle permet à la ville de continuer à prendre en charge une partie des abonnements afin de maintenir un tarif réduit de 35 euros pour les usagers, le reste étant financé par la ville en complément du tarif de l'agglomération du pays de Dreux. La convention actuelle arrive à échéance, donc il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an, du 1er juin 2026 au 31 mai 2027.

Monsieur le Maire : Merci, Madame, de la clarté de votre exposé.

Des remarques ? Monsieur, je vous en prie, allez-y.

Valentino Gambuto : Je n'ai pas retrouvé dans le règlement intérieur le fait que... Parce que justement, je voulais voir si on allait le changer, j'ai pas retrouvé dans celui qui nous a été donné le fait qu'on puisse intervenir qu'une seule fois par délibération, et on demandait pendant tout le mandat qu'on puisse intervenir deux fois.

Donc le fait que vous me coupiez, c'est assez gênant, d'autant que...

Monsieur le maire : Oui, on peut organiser un débat tous les deux, monsieur, et puis les autres personnes. Il y a le respect de la prise de parole qui est aussi libre pour les autres conseillers municipaux. Il n'y a pas que monsieur Gambuto qui peut intervenir et il ne peut pas intervenir de manière indéfinie.

Je suis désolé.

Valentino Gambuto : D'accord.

Donc ma demande est qu'on puisse intervenir deux fois, et ce que demandait tout le monde à un moment, mais si vous ne voulez pas, dont acte. Et je n'ai jamais demandé à être le seul intervenant.

En plus, mon intervention était juste pour m'excuser ou pour expliquer à l'endroit de Madame Scavennec alors qu'elle intervenait, je m'adressais à vous, parce que la règle veut que l'on s'adresse au maire et non pas aux intervenants, puisque je vous posais la question en ce qui la concernait, alors qu'elle venait d'intervenir. C'était juste cette explication.

En ce qui concerne cette délibération, vous posez la question, c'est reconduit pour un an, certainement, et c'est une bonne chose, parce que c'est une bonne initiative qui devait aller d'ailleurs vers la gratuité. Est-ce que le fait de le relancer que pour un an nous informe que vous avez une politique, une stratégie, un objectif tarifaire qui va évoluer sur les transports sur le prochain mandat, ou en tout cas qui est en réflexion ?

Monsieur le maire : Nous vous proposons cette délibération pour un an, mais vous soulevez un niveau de réflexion que nous allons prendre en compte pour voir s'il n'y a pas une stratégie pluriannuelle que nous pourrions éventuellement adopter. La seule petite difficulté, c'est le caractère annuel de nos budgets. Donc, ça paraît extrêmement compliqué d'avoir une stratégie pluriannuelle tant que les règles de comptabilité n'ont pas changé. Je vous demande de vous référer aux différentes instructions comptables.

Pierre-Frédéric Billet : Merci, monsieur le maire.

Oui, effectivement, je pense que c'est une histoire réglementaire et d'engagement budgétaire annuel. Donc, on doit le passer tous les ans comme différents dispositifs. Je crois que là-dessus, c'est clair.

Donc, c'est un dispositif qu'on a mis en place avec l'ancienne majorité, qui est plutôt apprécié. On nous avait fait une petite remarque, pour être tout à fait honnête, sur l'inscription des enfants et jeunes adultes, où ils ne pouvaient faire qu'une fois à la rentrée scolaire, je crois, et pas durant l'année, alors que les aînés pouvaient le faire toute l'année donc je ne sais pas si ça a été rectifié depuis, mais c'était une remarque pour que le dispositif soit encore meilleur.

Monsieur le maire : Merci pour la remarque.

D'autres remarques ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité

9. L'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de Dreux **Marie-Françoise SCAVENNEC**

Monsieur le maire : Madame Scavennecc, pour la délibération suivante, c'est l'espace numérique de travail dans les écoles de Dreux.

Marie-Françoise Scavennecc : Cette délibération concerne la poursuite de la prise en charge par la ville de Dreux de l'espace numérique de travail pour les écoles. Cet outil permet de faciliter les échanges entre les enseignants, les élèves et les familles, tout en soutenant les usages pédagogiques numériques.

Au vu de l'intérêt du dispositif et des demandes des écoles, il est proposé de reconduire et d'étendre ce financement à compter de la rentrée 2026-2027, afin de garantir l'égalité d'accès au numérique éducatif sur l'ensemble de nos écoles.

Monsieur le maire : Merci, madame Scavennecc

Est-ce qu'il y a des remarques, des suggestions, des compléments ?

Oui, monsieur Duquesnoy

Éric Duquesnoy : Quand on parle d'étendre le dispositif, c'est-à-dire qu'il y avait des écoles qui n'étaient pas concernées ?

Marie-Françoise Scavennecc : Exactement, il y a deux écoles qui n'avaient pas souhaité avoir Pronote et un autre système.

Et voilà, donc là, c'est... Il y a...

Éric Duquesnoy : Ils ont été convaincus. Il y a consensus, tout le monde veut le faire.

Marie-Françoise Scavennecc : Voilà, maintenant, effectivement, il y a une demande parce qu'en fait, il y a plusieurs intérêts. Le nouvel intérêt aussi, ce sont les élections des parents délégués qui vont se faire de façon numérique.

Monsieur le maire : D'autres remarques ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Unanimité

10. Attribution de lots aux élèves des classes élémentaires

Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le maire : Nous passons à la délibération suivante, c'est l'attribution de lots aux élèves des classes élémentaires.

Marie-Françoise.

Marie-Françoise Scavennec : Alors, il est proposé pour la rentrée 2026-2027 de renouveler l'opération de distribution de bons pour l'achat de livres non scolaires. Chaque élève des écoles élémentaires de Dreux bénéficiera d'un carnet de 30 euros, utilisable à la librairie La Rose des Vents. Cette action permet à la fois de soutenir l'accès à la lecture et le commerce local. Elle concerne environ 2 700 élèves pour un budget de 81 000 euros. Le dispositif est bien utilisé par les familles, ce qui justifie sa reconduction.

Monsieur le maire : Y a-t-il des remarques ?

Allez-y l'un et puis l'autre ensuite.

Éric Duquesnoy : Oui, donc je vois le pourcentage d'environ 67-68%. Alors, je posais la question à madame Scavennec en particulier.

C'est vrai que je respecte le règlement. Veuillez m'excuser.

67-68%, c'est pas mal, mais ça pourrait être un peu plus, non ?

Marie-Françoise Scavennec : Alors là, en l'occurrence, c'est déjà beaucoup. En tout cas, les enfants concernés dans ce pourcentage sont surtout les enfants qui sont plutôt sur les écoles des quartiers de Dreux. Là où c'est le moins utilisé, c'est plutôt en centre-ville. Donc, voilà, c'est plutôt pour l'avoir, nous l'avons fait remarquer en commission, on peut constater que les familles viennent également plus facilement à La Rose des Vents. Ils sont conseillés, il y a un dialogue avec les familles, et c'est quand même très intéressant parce que pour certains, c'est le premier accès à une librairie de qualité.

Monsieur le maire : Oui, monsieur Gambuto

Marie-Françoise Scavennec : Pardon, je précise aussi les actions qui sont aussi des actions collectives, parce que certains enseignants sont venus avec leur classe entière. Alors, en ce qui concerne les 43,50%, là, l'année scolaire n'est pas terminée, monsieur Duquesnoy. C'est pourquoi nous n'atteignons pas encore le même taux que les autres années.

Monsieur le maire : Merci, madame.

Pierre-Frédéric Billet : Oui, merci, monsieur le maire.

Simplement une remarque pour l'année en cours. Effectivement, on sait qu'il y a une accélération de la dépense des chèques, puisqu'ils sont valables jusqu'au 31 août. Et souvent, les parents, en rentrant de vacances, vont les dépenser et on devrait tourner à peu près au même pourcentage.

Monsieur le maire : Merci beaucoup.

Monsieur Gambuto ?

Valentino Gambuto : Oui, du coup, madame Scavennec a en partie répondu. Je voulais mettre quand même en avant aussi le fait que les écoles jouaient vraiment le jeu. J'ai appris un certain nombre de choses en commission pour pousser les élèves à profiter, ou en tout cas bénéficier de cette démarche et c'est vraiment une bonne chose. C'est la première fois, quel que soit le type de livre qu'ils viennent chercher, mais pour les intérêts de sa lecture. Donc c'est bien, c'est vrai que si on pouvait dépasser les 70%, parce que c'est à peu près ce qui retombe chaque année, ce serait mieux. Mais il y a un travail qui est fait, et par les équipes pédagogiques et par le personnel de la ville, qui est important, et il faut le souligner.

Monsieur le maire : Merci beaucoup.

Pas d'autres remarques ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Unanimité

11. Ouverture d'un dispositif de moins de 3 ans à l'école maternelle Benjamin Rabier Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le maire : Nous passons à la délibération suivante, qui est celle de l'ouverture d'un dispositif de moins de 3 ans à l'école maternelle Benjamin Rabier.

Marie-Françoise Scavennec : Donc cette délibération porte sur la création d'un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein de l'école maternelle Benjamin Rabier, dans le cadre du dispositif national de l'Éducation nationale qui est pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

L'objectif, c'est de proposer un accueil adapté à de très jeunes enfants, facilitant leur première entrée à l'école, tout en renforçant le lien avec les familles. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de continuité éducative et de bienveillance avec une organisation adaptée à leur rythme. Il est proposé de conclure une convention d'une durée d'un an renouvelable et d'autoriser...

J'empiète un peu sur toi.

Je veux préciser qu'il y a eu ce dispositif, il y a eu une réunion avec les équipes pour décider, pour définir les locaux, pour définir les travaux nécessaires, l'organisation et l'accompagnement, bien sûr, avec une ATSEM.

Donc c'est vraiment un travail qui permet d'être au service des familles et dont l'objectif est de pouvoir accompagner des enfants et des familles vers une scolarité qui sera plus fluide et plus agréable.

Monsieur le maire : Merci, madame.

Est-ce qu'il y a des remarques à ça ?

Oui, monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino Gambuto : Oui, la démarche est évidemment intéressante. La seule question que je me posais et que je vous pose, c'est : est-ce qu'il y aura mis en place des critères pour choisir ? Parce que j'imagine qu'il y aura bien plus de personnes qui seront intéressées que les places qui sont proposées. Est-ce qu'il y aura des critères pour choisir ces élèves, des critères clairs que chacun pourra comprendre pour définir les enfants qui seront choisis ?

Marie-Françoise Scavennec : Alors, nous avons abordé ce sujet en commission. J'y ai déjà répondu, mais je vais réitérer. Il y a effectivement différents partenaires. Il y a le PRE, il y a la PMI, il y a les enseignants, il y a différents critères qui sont pris en considération. Vous nous aviez posé la question de savoir si c'était un dispositif qui était fait pour les enfants en situation de handicap, non.

Cette question avait été posée en commission. Il y a une commission qui va permettre justement de voir le nombre d'enfants qui pourront les intégrer, puisqu'il y a 15 enfants qui seront accueillis sur toute l'année.

Monsieur le maire : Merci beaucoup, pas d'autres remarques ?

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ?

Je vous remercie beaucoup.

Unanimité

**12. Création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – type grande crèche collective – Validation du projet d'établissement et autorisation de dépôt du dossier réglementaire
Marie-Françoise SCAVENNEC**

Monsieur le maire : Nous passons à la délibération numéro 12, qui est la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants type grande crèche, un beau projet sur lequel nous vous proposons l'opportunité et nous regarderons toutes les dimensions liées aux détails juridiques que nous mettrons en place lorsqu'on déposera le dossier.

Madame Scavennec.

Marie-Françoise Scavennec : Alors, là, c'est la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, type grande crèche collective. Et là, effectivement, c'est la validation du projet d'établissement et l'autorisation de dépôt du dossier réglementaire.

Donc, cette crèche, cette grande crèche collective, elle se nommera Mona Lisa. Comme nous l'avons dit en commission, c'est un choix qui a été fait par le personnel de la petite enfance, les agents, et en lien également avec Léonard de Vinci. Donc c'est pour ça que ce choix a été validé. Et cette délibération donc s'inscrit dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui confie aux communes un rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Dans ce contexte, la ville de Dreux prévoit la création d'une grande crèche collective de 56 places, située boulevard de l'Europe, afin de répondre aux besoins des familles et de faciliter l'accès à l'emploi. Il est proposé au Conseil municipal de valider ce projet, d'approuver ce projet d'établissement, et d'autoriser que monsieur le maire nous l'autorise.

Monsieur le maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce beau projet ?

Monsieur Gambuto, je vous en prie.

Valentino Gambuto : C'est bon ? Oui.

Oui, évidemment, on se réjouit du fait que, du coup, sur les 56, ça veut dire 14 places supplémentaires par rapport à ce qu'il y avait avant. Donc, on s'en réjouit. Et quand même, vous dire qu'il y a un manque qui reste important sur la ville et surtout un manque de répartition des places d'accueil, que ce soit crèche ou en halte-garderie.

Merci pour cette unanimité.

J'espère que ça va continuer comme ça jusqu'au bout des sept ans.

Merci pour la qualité de ta présentation, Marie-Françoise. Ça a été très clair pour tout le monde.
Merci beaucoup.

14. Compte rendu des délégations art L2122-22 du code général des collectivités territoriales Abdel-Kader GUERZA

Monsieur le maire : Le dernier point à l'ordre du jour, c'est le compte-rendu des délégations. C'est très réglementaire aussi, auquel je dois me soumettre dans le cadre du Code général des collectivités territoriales. Vous avez la liste de toutes ces délégations que j'ai exercées.

Je vous demande s'il y a des questions.

Je ne vais pas reprendre les points les uns après les autres, ça serait beaucoup trop long.

Voilà.

Oui, monsieur Gambuto.

Valentino Gambuto : Oui, juste une petite question, mais c'est peut-être une information qu'on a eue et sur laquelle je n'avais pas tilté.

Sur l'avenant de 454 000 euros en ce qui concerne le pôle d'équipement, c'est un avenant qui correspond à quoi ? Parce que comme la somme est importante...

Monsieur le maire : Oui, oui, c'est les ajustements de travaux qui ont été décidés et que nous avons rééquilibrés, bien sûr.

Valentino Gambuto : Ah c'est global, c'est pas un avenant

Monsieur le maire : À ce prix-là, c'est toujours plus au moins on sait pourquoi. Voilà, c'est un ajustement simplement.

Des questions ? Des oppositions ? Il n'y a pas de vote, c'est une information.

Mais j'ai tellement l'habitude de l'unanimité, donc je me suis dit : "Encore une, ça aurait été..."

Merci beaucoup, mesdames et messieurs. Je lève la séance du Conseil municipal.

Prend acte

La séance est levée à 21h01



La secrétaire de séance,

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture
028-212801844-20260625-DEL2026-179-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Et donc, ça veut dire, tant mieux, on a 14 de plus, mais il faut absolument que l'on construise, qu'on organise l'accueil sur tous les quartiers, y compris au centre-ville, puisque je suis encore sous le coup, de souffrance de la fermeture, par exemple, c'était une halte-garderie Mille Pattes qui était sur le Lièvre d'Or, mais on avait aussi fermé, quelques années avant, on avait aussi fermé la crèche, et pour des raisons de personnel.

Donc ça veut dire créer des halte-garderie et des crèches, mais aussi s'engager dans la formation, le recrutement, pour pouvoir avoir suffisamment de personnel et pour pouvoir justement répondre aux besoins qui sont importants. Mais j'insiste sur le fait qu'ils soient répartis et sur toute la ville, puisqu'en centre-ville, on en manque aussi.

Monsieur le maire : Merci de cette remarque.

D'autres remarques ?

Monsieur Billet.

Pierre-Frédéric Billet : Merci, monsieur le maire.

Simplement une remarque sur la répartition spatiale au sein des villes de Dreux je crois que le sujet peut être abordé, mais ce n'est pas l'essentiel. En fait, les gens, sont dans les critères, ce sont des gens qui travaillent, qui déposent leurs enfants, et ils le font souvent sur le trajet vers leur travail, et qu'on n'est pas forcément en centre-ville, et on a l'opportunité de déposer au Bâtes parce que c'est pratique, et inversement. Il y a peut-être aussi la question de la crèche autour du pôle gare, ça peut être un vrai sujet, par contre.

Marie-Françoise Scavenne : Alors, évidemment, il y a eu un diagnostic fait avec la cAf pour établir tous ces critères de répartition.

Monsieur le maire : Y a-t-il des voix contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Unanimité

13. Modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils

Marie-Françoise SCAVENNEC

Monsieur le maire : Nous passons à la modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils.

Multi-accueil, pardon.

Oh là là, la liaison !

Marie-Françoise Scavenne : Donc, cette délibération concerne la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville. Elle vise, d'une part, à intégrer la future grande crèche du pôle des Bâtes, dont on vient de parler, et d'autre part, à faire évoluer la terminologie en remplaçant l'appellation multi-accueil par crèche ou grande crèche, conformément aux recommandations de la cAf et de la PMI.

Donc, vous l'avez compris, c'est quelque chose de réglementaire.

Monsieur le maire : Des remarques sur cette remarque ? Très bien, écoutez, merci beaucoup.

Des avis contre ? des abstentions ?

Unanimité